

croyoit assoupie; mais elle renaît comme du tombeau, tant l'animosité entre lui, ses partisans qui sont nombreux, & le parti opposé a fomenté depuis ce qu'on en a marqué. L'un & l'autre partis s'échauffent pour pousser la cause jusqu'à la dernière rigueur des loix. Les Avocats pour & contre qui la plaideront sont des plus célèbres Jurisconsultes du Royaume. Mais lui Wilkes se porte fort de la justifier à la face du Parlement, d'y prouver l'illégalité des outrages qui lui ont été faits, d'y vérifier que les droits sacrés & les éminentes prérogatives d'un Membre du Parlement, tel qu'il est, ont été violés dans sa personne, & d'y dévoiler d'autres traits contre l'honneur des Ministres. Les adversaires de Wilkes se flatent, de leur côté, qu'il sera expulsé de la Chambre des Communes pour avoir avancé des propos diffamatoires contre la personne du Roi, tendant à aliéner l'affection des sujets envers le Souverain & à inculquer de fausses suggestions dans l'esprit de la Nation. En attendant ce qu'il croit être un préjugé en sa faveur, c'est la décision de deux Causes, dont, pour les circonstances & ce qui peut en résulter pour lui, il n'est pas hors de propos de les rapporter, à cause de la connexité, mais non de la parité. Toutes les deux ont été jugées le 6. & le 7. Juillet à *Guidhall* au Tribunal du Lord Maire, & plaidées devant le Juge Pratt, assisté de douze Jurés d'entre les principaux Négocians de Londres. Il s'agissoit dans l'une & dans l'autre de prononcer sur la détention de deux Ouvriers Imprimeurs, arrêtés à l'occasion de la feuille le *Nord-Breton* N°. 45, par les Messagers d'Etat. Après un examen de plus de douze heures, & de longs & savans raisonnemens, le Tribunal